

■ Mise en ligne d'une formation gratuite à distance « Promouvoir l'activité physique et limiter la sédentarité chez les jeunes » par l'Inpes

En 2015, l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) poursuit le déploiement national de la stratégie de promotion de l'activité physique en direction des jeunes en introduisant de nouvelles modalités de formation à distance. L'Institut, en collaboration avec plusieurs partenaires, lance le MOOC (Massive Open Online Course) « Promouvoir l'activité physique et limiter la sédentarité chez les jeunes ». Les inscriptions ont débuté le 18 février. La formation, d'une durée de 6 semaines, commence à partir du 16 mars 2015. Elle s'adresse à toute personne intéressée par la mise en place d'un projet de promotion de l'activité physique auprès des jeunes.

Pour s'inscrire : <http://mooc-icaps.inpes.fr/>

■ Journées de la prévention et de la santé publique de l'Inpes, l'InVS et l'Eprus

Dans la perspective de leur rapprochement, l'Inpes, l'Institut National de veille Sanitaire (InVS) et l'établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires (Eprus) s'associent pour organiser « Les Journées de la prévention et de la santé publique » qui se dérouleront les 9, 10 et 11 juin 2015 au Centre universitaire des Saints-Pères à Paris. Une session traitera de l'activité physique « De la recherche au déploiement de terrain : quels enseignements tirer de la démarche Icaps (intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité) ? ». Les inscriptions seront ouvertes début avril.

Pour en savoir plus : <http://www.journees-prevention-santepublique.fr/>

■ Évaluation des bénéfices et des risques nutritionnels des édulcorants intenses par l'Anses

Suite à une autosaisine du 30 juin 2011, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a rendu son avis et son rapport le 9 janvier 2015 concernant les bénéfices et les risques nutritionnels des édulcorants intenses en population générale. L'Anses estime qu'« il n'existe pas d'élément probant permettant d'encourager, dans le cadre d'une politique de santé publique, la substitution des sucres par des édulcorants intenses ».

Consultez l'avis et le rapport de l'Anses : <https://www.anses.fr/fr/documents/NUT2011sa0161Ra.pdf>

■ Formation de formateurs PNNS : bilan et programmation 2015

La Direction Générale de la Santé subventionne des actions de formation de formateurs PNNS organisée par le Conservatoire national des arts et métiers – Institut Scientifique et Technique de la Nutrition et de l'Alimentation (Cnam-Istna). 384 personnes différentes sont aujourd'hui référencées formateurs PNNS dont 142 personnes pour la thématique sujets âgés, 135 personnes pour activité physique, 184 pour enfance et 142 pour précarité. Par rapport au nombre d'habitants, les régions où il y a le plus de formateurs PNNS sont : Corse, Martinique, Guyane, Midi- Pyrénées, Guadeloupe et Poitou-Charentes. La formation est articulée autour d'un tronc commun de 3 jours et de 2 jours de spécialisation. En 2015, le tronc commun aura lieu du 20 au 22 mai 2015, ainsi que du 16 au 18 septembre 2015 à Paris. La thématique « activité physique » aura lieu les 6 et 7 octobre 2015, la thématique « enfance » les 8 et 9 octobre 2015, la thématique « sujets âgés » les 1 et 2 décembre 2015 et la thématique « précarité » les 3 et 4 décembre 2015 à Paris.

Retrouvez la liste des personnes référencées :

<http://www.sante.gouv.fr/actions-et-realizations-du-programme-national-nutrition-sante-pnns.html>

Inscriptions sur le site :

http://www.istna-formation.fr/index.php?option=com_ formations&task=affModCode&codeMod=EDU1&Itemid=10002&rub=formation

■ Les établissements actifs du PNNS : 9 nouveaux établissements signataires

Les établissements peuvent signer des chartes d'engagement en matière de nutrition au profit des salariés, avec les directeurs généraux des Agences Régionales de Santé. Pour rappel, la charte "Établissements actifs du PNNS" s'adresse à tous les établissements/administrations de plus de 50 salariés appartenant à une entité de plus grande dimension mais qui s'engage pour le seul site signataire. 9 nouvelles chartes ont été signées depuis octobre 2014. **Ainsi, depuis 2013, 23 chartes « Etablissements actifs du PNNS » ont été signées.**

Retrouvez la procédure d'adhésion ainsi que la liste des établissements signataires : <http://www.sante.gouv.fr/les-etablissements-actifs-du-pnns.html>

■ Rappel : outil « EVALIN : guide d'évaluation des interventions en nutrition

EVALIN est un outil internet gratuit, pratique et interactif. Il vise à aider les porteurs de projets en nutrition à construire l'évaluation des projets qu'ils prévoient et développent. Mis en œuvre dans le cadre du PNNS 2011-2015, il a été conçu et préparé par l'École de Santé Publique de l'Université de Lorraine. En 2014 il y a eu plus de 7000 connexions sur le site internet. L'outil EVALIN est disponible à l'adresse suivante : <http://www.evaluation-nutrition.fr>

Pour accéder aux précédentes lettres « Actualités PNNS & PO » : <http://www.sante.gouv.fr/lettre-actualites-pnns-po.html>